

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

### 1.1 Informations sur le produit

**Nom du produit** : ISOMEXX

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** : Herbicide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : Nufarm S.A.S.  
28, boulevard Camélinat  
F-92230 GENNEVILLIERS  
FRANCE  
Tél: 01 40 85 50 50  
Fax: 01 47 92 25 45  
E-mail:francoise.galland@fr.nufarm.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

: 01 40 85 51 15

### Téléphone INRS

: 01 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

**Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon les Directives CE (Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :)**

**Pictogrammes de danger** :



Dangereux  
pour  
l'environne  
ment

**Phrase(s) R**

: R50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrase(s) S**

: S 2  
S60

Conserver hors de la portée des enfants.  
Éliminer le produit et son récipient comme



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ISOMEXX

Version 1.1

Date de révision: : 02/11/2011

Date d'impression : 02/11/2011

S61 un déchet dangereux.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Information supplémentaire** : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

### 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Granulés dispersables (WG)

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification	Concentration
Metsulfuron méthyle	74223-64-6		Aquatic AcuteH400 Aquatic ChronicH410 N R50/53	20 %

**Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.**

**Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.**

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ISOMEXX

Version 1.1

Date de révision: : 02/11/2011

Date d'impression : 02/11/2011

**Traitement** : Traitement symptomatique

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Eau pulvérisée  
Sable  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction inappropriés** : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ISOMEXX

Version 1.1

Date de révision: : 02/11/2011

Date d'impression : 02/11/2011

étiquetés.

**Conseils supplémentaires** : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Conserver le récipient bien fermé.  
Stocker à une température supérieure à 0°C

**Précautions pour le stockage en commun** : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

**non applicable**

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

**Protection respiratoire** : Masque à poussière efficace.

**Protection des mains** : Gants en nitrile

**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité

**Protection de la peau et du corps** : Vêtements de protection à manches longues

**Mesures d'hygiène** : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.



## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Forme** : solide granulés

**Couleur** : jaune clair

**Odeur** : inodore

### Données de sécurité

**Point d'éclair** : non applicable

### 9.2 Autres informations

**pH** : 9,9 à 10 g/l

**Hydrosolubilité** : Note: dispersable

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

**Stable dans les conditions recommandées de stockage.**

### 10.2 Stabilité chimique

**Stable dans des conditions normales.**

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter** : Exposition à l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

**Matières à éviter** : donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES



### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	:	DL50 rat Dose: > 2.000 mg/kg
<b>Toxicité aiguë par voie cutanée</b>	:	DL50 lapin Dose: > 2.000 mg/kg
<b>Irritation de la peau</b>	:	lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau
<b>Irritation des yeux</b>	:	lapin Résultat: Pas d'irritation des yeux
<b>Sensibilisation</b>	:	Cochon d'Inde Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité pour le poisson</b>	:	CL50 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Dose: > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
<b>Toxicité pour les daphnies</b>	:	CE50 Espèce: Daphnia magna Dose: > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
<b>Toxicité chronique pour les plantes aquatiques</b>	:	CE50 Espèce: Selenastrum capricornutum Dose: 0,38 mg/l Durée d'exposition: 72 h

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ISOMEXX

Version 1.1

Date de révision: : 02/11/2011

Date d'impression : 02/11/2011

- Produit** : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.
- Emballages contaminés** : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID  
**Numéro ONU** : 3077  
**Description des marchandises** : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Metsulfuron méthyle)
- Classe** : 9  
**Groupe d'emballage** : III  
**Étiquettes** : 9  
**Code de restriction en tunnels** : (E)
- IMDG  
**Numéro ONU** : 3077  
**Description des marchandises** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S.  
(Metsulfuron méthyle)
- Classe** : 9  
**Groupe d'emballage** : III  
**Étiquettes** : 9  
**Polluant marin** : oui
- ICAO/IATA  
**Numéro ONU** : 3077  
**Description des marchandises** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S.  
(Metsulfuron méthyle)
- Classe** : 9  
**Groupe d'emballage** : III  
**Étiquettes** : 9

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Stockage** : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ISOMEXX

Version 1.1

Date de révision: : 02/11/2011

Date d'impression : 02/11/2011

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

**R50/53** Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

**Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.**